

CABINET BEUGNOT

SAS AU CAPITAL DE 100 000€

N°551880396RCS NEVERS

Carte professionnelle n° CPI 5801 2017

000 017 662 délivrée par la CCI de NEVERS

garant GALIAN Assurance

89 rue de la Boétie 75008 PARIS

HONORAIRES DE GESTION

Honoraires TTC AU**01/08/2019**Sur la totalité des sommes encaissées: LOYERS + CHARGES**LOCAUX A USAGE D'HABITATION PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL**

Loyer annuel par locataire inférieur à 1830 € TTC : 6,00 % HT + TVA (7,20 % TTC)

Loyer annuel par locataire supérieur à 1830 € TTC: 5,50 % HT + TVA (6,60 % TTC)

GARAGES OU BOX LOUES INDIVIDUELLEMENT : 8,00 % HT + TVA (9,60 % TTC)

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES, A LA VACATION HORAIRE POUR LE TEMPS PASSE

58,33 € HT + TVA(20%) SOIT 70,00 € TTC

ASSURANCE GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (AXELLIANC) : 2,40 % TTC

HONORAIRES POUR GESTION CONTRAT ASSURANCE :

GARANTIE LOYERS IMPAYES : 0,30% HT + TVA (0,36 % TTC)

ACOMPTE MENSUEL : 0,50 % HT + TVA (0,60 % TTC)

FRAIS DE RELANCE RECOMMANDÉ : 20,00 € HT + TVA SOIT 24,00 € TTC

HONORAIRES DECLARATIONS DE REVENUS : 13,33 € HT + TVA SOIT 16,00 € TTC

LOCATIONS ACCESSOIRES DE LA GESTION :

LOCATION	Modalités (tranches)	A la charge du bailleur
Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)	Selon la surface habitable jusqu'à 50m ² De 51 à 100m ² Au dessus de 100m ²	2,00€ TTC / m ² 1,50€ TTC/m ² 1,00€ TTC/m ²
-Entremise et négociation		

Les honoraires sont à calculer par tranches

-Visite, constitution de dossier du locataire, rédaction du bail	jusqu'à 50m ² De 51 à 100m ² Au dessus de 100m ²	3,00€ TTC / m ² 1,20€ TTC/m ² 0,90€ TTC/m ²
--	---	--

Modalités (tranches)	A la charge du locataire
jusqu'à 50m ²	3,00€ TTC / m ²
De 51 à 100m ²	1,20€ TTC/m ²
Au dessus de 100m ²	0,90€ TTC/m ²

Les honoraires sont à calculer par tranches

Selon la surface habitable

Etat des lieux location vide	2€ TTC /m ² 2€ TTC /m ²	A la charge du bailleur A la charge du locataire
-------------------------------------	--	---

Selon la surface habitable

Etat des lieux location meublée	3€ TTC /m ² 3€ TTC /m ²	A la charge du bailleur A la charge du locataire
--	--	---

Locaux de droit commun

Négociation	2€ TTC/m ²	A la charge du bailleur
Etat des lieux	3€ TTC/m ²	A la charge du locataire
Rédaction du bail	3€ TTC/m ²	A la charge du locataire

Locaux commerciaux et professionnels

Négociation	18% TTC sur le montant du loyer net de charges de la 1ere année	A la charge du locataire
Etat des lieux	Au temps passé, vacation horaire de 70,00 € TTC	A la charge du locataire
Rédaction du bail	6% TTC sur le montant du loyer net de charges de la 1ere année	A la charge du locataire
Garage-parkings	50€ TTC	A la charge du locataire

CABINET BEUGNOT

SAS AU CAPITAL DE 100 000€

N°551880396RCS NEVERS

Carte professionnelle n°CPI 5801 2017

000 017 662 délivrée par la CCI DE NEVERS

Garant GALIAN Assurance

89 rue de la Boétie 75008 PARIS

Honoraires au 01/08/2019**HONORAIRES DE TRANSACTION****Honoraires TTC**

Modalités (tranches)	A la charge du vendeur
de 0 à 30 000 €	10%
de 30 000 € à 60 00 €	8%
au dessus de 60 000 €	5%

VENTE

Immeuble, appartement, maison,

Local commercial, professionnel,

Parts sociales de SCI, bien rural,

Terrain, fonds de commerce

Les honoraires sont à calculer par tranches

Vente en l'état de futur achèvement

3%

Toutefois, à la demande expresse du vendeur lors de la signature du mandat, celui-ci peut prévoir que les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.**LOCATION**

Locaux d'habitation nus ou meublés

(soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

-Entremise et négociation

Modalités (tranches)

Selon la surface habitable
jusqu'à 50m ²
De 51 à 100m ²
Au dessus de 100m ²

A la charge du bailleur

2,00 € TTC / m ²
1,50 € TTC/m ²
1,00 € TTC/m ²

Les honoraires sont à calculer par tranches-Visite, constitution de dossier du locataire,
rédaction du bail

Selon la surface habitable
jusqu'à 50m ²
De 51 à 100m ²
Au dessus de 100m ²

A la charge du bailleur
3,00 € TTC / m ²
1,20 € TTC/m ²
0,90 € TTC/m ²

Modalités (tranches)
jusqu'à 50m ²
De 51 à 100m ²
Au dessus de 100m ²

A la charge du locataire
3,00 € TTC / m ²
1,20 € TTC/m ²
0,90 € TTC/m ²

Les honoraires sont à calculer par tranches**Estat des lieux location vide**

Selon la surface habitable
2,00 € TTC /m ²
2,00 € TTC /m ²

A la charge du bailleur
A la charge du locataire

Estat des lieux location meublée

Selon la surface habitable
3,00 € TTC /m ²
3,00 € TTC /m ²

A la charge du bailleur
A la charge du locataire

Locaux de droit commun

Négociation	2€ TTC/m ²	A la charge du bailleur
Etat des lieux	3€ TTC/m ²	A la charge du locataire
Rédaction du bail	3€ TTC/m ²	A la charge du locataire

Locaux commerciaux et professionnels

Négociation	18 % TTC sur le montant du loyer net de charges de la 1ere année	A la charge du locataire
Etat des lieux	Au temps passé, vacation horaire de 70,00 € TTC	A la charge du locataire
Rédaction du bail	6 % TTC sur le montant du loyer net de charges de la 1ere année	A la charge du locataire
Garage-parkings	50 € TTC	A la charge du locataire



AGIR POUR LE LOGEMENT

Honoraires au 01 / 08 / 2019

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL²

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre	115 €/lot et	750 €/lot
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre	115 €/lot et	750 €/lot

PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) **et dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait**

• Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties Soit entre 70,00 € /heure et 105,00 €/heure au prorata du temps passé
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties Soit entre 70,00 € /heure et 105,00 €/heure au prorata du temps passé
MAJORIZATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES	Cout horaire TTC majoré de 50 %
AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

Etat daté	260 €
Mise en demeure	24,00 €
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise, forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, nom et adresse du garant.

En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ce)s établissement(s).

CABINET BEUGNOT, SAS au capital de 100 000 €, n° 551 880 396 RCS Nevers, Carte professionnelle n° CPI 5801 2017 000 017 662 délivrée par la CCI Nevers. Garant : GALIAN Assurance, 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

www.fnaim.fr

La remise d'une note
est obligatoire.

¹/ Indiquer l'assiette et le taux ou le montant TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

²/ Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n° 2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.